Archives parlementaires

Adresse de la société populaire d'Hargicourt et Villeret (Aisne) qui félicite la Convention du décret du 18 floréal et l'invite à frapper tous les conspirateurs, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire d'Hargicourt et Villeret (Aisne) qui félicite la Convention du décret du 18 floréal et l'invite à frapper tous les conspirateurs, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 115-116;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23536_t1_0115_0000_19

Fichier pdf généré le 21/07/2021

La Convention décrète le renvoi à la commission des revenus nationaux et l'insertion au bulletin (1).

[Maubeuge, 20 mess. II] (2).

« Citoyen président,

Les églises des communes évacuées par les uhlans regorgeaient de saints; ils n'ont pas recouvré plus tôt la liberté qu'ils ont voulu aller voir la Convention nationale à Paris. Je leur ai donné des ciboires, des calices, des remontrances, des galons, pour faire leur route, et je te les envoie de suite par la diligence de Maubeuge.

« Ils méritent de ta part un accueil d'autant plus gracieux qu'ils sont les précurseurs de 2,000,000 en numéraire, que nous avons imposés, Gillet et moi, sur les richards de Mons, et qui demain feront leurs adieux aux rives de la Trouelle. (C'est la petite rivière qui passe à Mons). S. et F. ».

LAURENT.

« P.S. Dans la caisse il s'y trouve un sac cacheté contenant 1,662 liv. en numéraire, et 3 couronnes qui équivalent à 16 liv. 4 sous ».

[Applaudissements].

9

L'agent national du district de Montluel, département de l'Ain, annonce à la Convention que des biens d'émigrés, estimés 238,108 l., ont été vendus dans ce district 738,015 liv. (3).

10

L'agent national du district de Mauriac (4) **fait part que des biens d'émigrés, estimés 28,659 liv., ont été vendus 83,271 liv.**

La Convention nationale décrète le renvoi de ces deux lettres au comité des domaines nationaux (5).

11

La société populaire de Montceau (6) **informe la Convention qu'elle offre aux défenseurs de la patrie 142 chemises, 7 paires de guêtres, 7 cols, une paire de souliers, une paire de bas, un sac, 253 liv. 4s., dont 13 liv. 7 s. en numéraire; 2 cachets d'argent, 2 pièces de monnoie d'argent, et 7 livres de charpie; elle termine par demander l'envoi du bulletin.**

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (1).

12

Les Sans-Culottes composant l'administration provisoire du district de la campagne de Commune-Affranchie, séant à *Genis-le-Patriote*, **écrivent à la Convention que les ateliers de salpêtre de ce district sont dans la plus grande activité, et qu'ils viennent d'adresser à la raffinerie de l'Unité, à Paris, 15 barils de salpêtre pesant ensemble 67 quintaux 86 livres.**

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des poudres et salpêtres (2).

13

La société populaire d'Hargicourt et Villeret réunis, département de l'Aisne, félicite la Convention du décret du 18 floréal, et l'invite à frapper tous les conspirateurs (3).

[Hargicourt, 15 prair. II] (4).

« Citoyens Representans,

La Société populaire et republicaine des communes d'Hargicourt et Villeret, District de St Quentin; réunie et séante au temple de l'Eternel a Hargicourt, à reçu avec la plus vive satisfaction votre décret du 18e floréal sur les fêtes decadaires; le sublime rapport qui le précède a excité dans nos ames le plus grand entousiasme, il nous a persuadé que les supperstitions qui s'étoient melées au culte simple que les hommes doivent a l'Etre Supreme alloient bientot disparoitre du sol de la liberté; l'hommage du cœur, voila ce que dieu demande; la justice, la probité, et les autres vertus sociales, c'est ce que des republicains se doivent mutuellement et qu'ils s'applaudissent deja d'avoir pratiqué. Comment donc est il possible qu'il ait existé des hommes assez pervers pour vouloir détruire l'idée consolante de l'Existence de Dieu et celle de l'immortalité de l'ame, il en etoit pourtant; ils ne sont plus, et il sera toujours rendu des hommages au créateur et conservateur de l'univers; comment est il possible que ces scelerats aient osé penser que les republicains françois oublieroient celui de qui ils tiennent

(1) *P.V.*, XLI, 217. *Bin*, 27 mess.; *Débats*, n° 661; *J. Fr.*, n° 657; *M.U.*, XLI, 411; *Audit. nat.*, n° 658; *J. Lois*, n° 653; *Ann. patr.*, n° DLIX; *J. Sablier*, n° 1435; *Rép.*, n° 206; *C. Eg.*, n° 694; *Ann. R.F.*, n° 224; *J. Paris*, n° 560; *Mess. Soir*, n° 693; *C. Univ.*, n° 925; *J.S. Culottes*, n° 514.
(2) *Mon.*, XXI, 211.
(3) *P.V.*, XLI, 217. *Bin*, 1er therm. (1er suppl^{t}).
(4) Cantal.
(5) *P.V.*, XLI, 217. *Bin*, 1er therm. (1er suppl^{t}); *M.U.*, XLI, 410.
(6) Saône-et-Loire.

(1) *P.V.*, XLI, 218. *Bin*, 2 therm. (2e suppl^{t}); *J. Sablier*, n° 1435 (la sté. pop. de « Rousseau »).
(2) *P.V.*, XLI, 218. *Bin*, 28 mess. (2e suppl^{t}); *J. Sablier*, n° 1435; *J. Fr.*, n° 657; *J. Paris*, n° 565.
(3) *P.V.*, XLI, 218.
(4) C 310, pl. 1210, p. 17.

creative commons Persée BY:

la vie, le mouvement et l'Etre, sans doute ils vouloient rallumer le flambeau de la discorde, faire venir l'anarchie, et retablir par ces moyens le despotisme et la tirannie. Hé bien, Legislateurs, les Hébert, les Chaumette et ceux qui étoient de leur clique sont tombés dans l'abîme qu'ils ouvroient a la bonne foi publique; quand à nous nous n'avons jamais varié dans nos principes sur l'existence de Dieu et sur l'immortalité de l'âme, nous avons mis le baume salutaire de la confiance dans les coeurs de nos concitoyens en les assurant que lorsque la Convention a detruit la superstition, elle n'a pas voulu jetter les français dans l'athéisme, mais qu'elle a voulu au contraire que le culte pur et simple qui convient à des hommes libres soit retabli dans la république. Citoyens representans, recevez nos félicitations pour ce décrèt a jamais mémorable et pour tous les autres emanés de votre sagesse, restes innebranables *(sic)* a votre poste; frappez vos justes coups sur tous les instigateurs des complots contre la liberté, redoublez les sur les monstres qui ont porté des mains parricides sur vos infatigables collegues Robespierre et Collot d'herbois, vengez la nation en annéantissant les ennemis de la Republique; alors le peuple sera satisfait et ses ennemis seront confondus pour jamais; et nous, nous nous écriérons en levant les mains au ciel, vive la Convention nationale, vive la Republique ».

François TROCMÉ (*Presid.*), Pierre BEAUMÉ (*Vice présid.*) et M^e^ V. TROCQUEMÉ (*pour le secrétaire*).

14

La société populaire et les autorités constituées d'Isigny (1) **expriment le même voeu. Mention honorable, insertion au bulletin**(2).

[Isigny, 22 prair. II] (3).

« C'est au pied de la Montagne, elevée pour l'autel de la Patrie : dans les transports et l'enthousiasme de la celebration de la fête de l'Etre Suprême; que la Société republicaine et les autorités constituées de la commune d'Isigny, ont arrêté d'une voix unanime, d'adresser à la Convention Nationalle, l'expression de leur vive reconnoissance, pour leurs innombrables bienfaits.

Le peuple d'Isigny, n'a pu contenir sa sensibilité, en voyant ses augustes representans, etre sans cesse occuppés du bonheur de la Nation.

L'institution des fêtes, qui luy rappellent la necessité de reconnoitre un Etre Suprême, source de toutes les vertus;

les secours accordés a la vieillesse, a l'infirmité;

ceux en faveur des Veuves et des femmes des defenseurs de la Patrie.

l'école de Mars établie pour les jeunes citoyens, sont autant de monumens, dignes de la sagesse la plus sublime.

L'auteur de tout bien vous en récompense, il veille sur vos jours et a paré les coups que des scelerats ont voulu porter a 2 de vos dignes collegues.

Notre commune est dans l'admiration !

Guidée par ces motifs, elle vous conjure, Citoyens Représentans, de n'abandonner votre poste, qu'apres qu'une paix durable, aura assuré la tranquillité de la republique.

Les tirans coalisés contr'elle, seront bientôt forcés de la demander et vous ne la leur accorderez que pour le bonheur de l'humanité.

La commune d'Isigny, ose se flatter, que nos augustes Representans, accueilleront d'autant plus favorablement cette felicitation sincere, que quoique du departement du Calvados, elle se glorifie de n'avoir point adheré au federalisme. Vive la République. »

GOSSET *(présid.)*, LEFEVRE *(membre du c. de correspondance)*, LEBOT *(membre du c. de corresp.)*, TARIEL *(maire)*, PIERRE, LOUVET *(off. nat.)*, HEBERT *(notable)*, POPHILLAT *(membre du c. révol.)*, CHRETIEN, LABBEY *(membre du c. révol.)*, COUILLARD *(chef de b^on^)*, POPHILLAT *(juge de paix)*, PITOU *(notable)* [et 6 signatures illisibles].

(1) Calvados.
(2) *P.V.*, XLI, 218. *J. Jacquin*, n° 722; *J. Fr.*, n° 665; *Rép.*, n° 214; *Audit. nat.*, n° 666.
(3) C 310, pl. 1210, p. 18.

15

Les membres du directoire du district d'Avesnes (1) **rendent compte à la Convention nationale de la conduite brave et généreuse du citoyen Marcoux, habitant d'un fauxbourg d'Avesnes, qui, par un trait des plus hardis, a sauvé un convoi considérable, et les avants postes de la République prêts à tomber au pouvoir de nos ennemis.**

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Applaudissements].

[Avesnes, 16 mess. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« La conduite brave et généreuse du citoyen Marcoux, habitant du fauxbourg d'Avesnes, doit vous être connue; la République entière doit en être informée. Le 17 floréal dernier, les satellites des tyrans coalisés se présentent sous les murs d'Avesnes dans le dessein d'égorger nos avant-postes, d'enlever un convoi considérable, entourent la maison de ce républicain, y pénètrent, la pillent de fond en comble, lui font éprouver les plus durs traitemens, et lui enlèvent un fils. Surpris à l'aspect de cette horde de brigands, il oublie sa perte, brave la mort, et ne pense qu'à sauver nos avant-postes, qui, infailliblement alloient tomber sous le fer assassin de nos ennemis. Mais quels sont les moyens pour y parvenir ? la ruse est la seule ressource : il ose lui-même conduire ces esclaves, les éloigne en prenant des chemins détournés, et les fait arriver sur une hauteur, afin de les faire appercevoir par nos avant-

(1) Nord.
(2) *P.V.*, XLI, 218. *J. Paris*, n° 562; *M.U.*, XLI, 411; *J. Lois*, n° 656; *J. Sablier*, n° 1435; *J. Fr.*, n° 657; *Ann. R.F.*, n° 224.
(3) *B^in^*, 26 mess.